



*Compte rendu sommaire du
Conseil Municipal
du 11 janvier 2020*



Présents : Charles ALOZY, Jean-Pierre BOVIO, Jacques DEJEAN, Michèle ESCANDE, Brigitte FONTAINE, Philippe GUIARD, Monique LAYE, Nathalie MARTA, Philippe MUNOZ, Christine PAVELAK-BOURLIER, Benoît VERGÉ.

Absents excusés : Marie-Argentine MARRERO.

Absents : Saliha PICQUÉ, Roger SAUZET, Anne-Sophie TRIBOUT.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOVIO.

■ *Choix du délégataire pour la gestion du bistrot multiservice*

Suite à la réception du rapport de la Commission de Délégation de Service Public, les conseillers municipaux doivent choisir les nouveaux gérants du Girolata.

Un seul dossier de candidature a été réceptionné en mairie. Celui-ci étant jugé recevable, après étude, l'offre de Mme. MARTY et M. GASPARINI, a été retenue par la Commission car leur projet s'inscrit dans la continuité des services proposés par les anciens gérants.

En effet, celle-ci l'a jugé « simple mais réaliste notamment quant aux projections financières. La volonté d'investissement dans le projet est grande et la motivation importante. Ces personnes en outre d'un bon sens du relationnel ».

Le loyer de l'établissement reste à 400.00 euros et la licence à 50.00 euros.

Le Conseil adopte la proposition de la Commission à l'unanimité.

■ *Décision modificative n°4*

Divers travaux ont été effectués directement par les employés communaux en 2019 et afin de prendre en compte ces travaux en régie sur le budget 2019, les conseillers municipaux adoptent la décision modificative ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		10 000.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		10 000.00 €
D 2135 : Instal. gén. agenc. aména. cons		10 000.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		10 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		10 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		10 000.00 €
R 722 : Immobilisations corporelles		10 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		10 000.00 €

■ *Création d'un emploi d'adjoint technique permanent*

Pour pallier la maladie de longue durée d'un agent du service technique, le Conseil décide de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique.

■ *Travaux d'éclairage public : Esthétique BT avenue de la Tour d'Ope sur
P6 bourg*

Le Conseil municipal valide les travaux d'esthétique en matière d'éclairage public qui seront réalisés par le SDE 09 lors des travaux d'aménagement de la traversée de l'ancien bourg centre. Le montant estimé des travaux a été transmis par le SDE09 à la commune; il s'élève à 22 530 € (travaux plafonnés à 15 000 € et subventionnés à hauteur de 50 % par le Conseil départemental en cas d'inscription sur un prochain programme d'éclairage public).

■ *Acquisition d'un camion-benne et d'une remorque porte-engin*

En ce qui concerne le camion-benne, trois entreprises ont été consultées.

En fonction du prix et des caractéristiques techniques, le classement des offres est le suivant :

Classement	1	2	3
Véhicules	NISSAN NT400	IVECO DAILY	RENAULT MASTER
Tarif HT	29 115.93	30 900.00	27 980.13

Le Conseil décide d'acquérir le camion NISSAN NT 400 pour un montant de 29 115.93 € HT (soit 34 842.96 € TTC).

En ce qui concerne la remorque porte-engin trois entreprises ont été consultées également.

En fonction du prix et des caractéristiques techniques, le classement des offres est le suivant :

Classement	1	2	3
ENTREPRISES	LOXAM	ETS MARCHANDS	KILOUTOU
Tarif HT	6 493.75	5 546.00	5 835.00

Le Conseil décide d'acquérir la remorque porte-engin proposée par l'entreprise LOXAM pour un montant de 6 493.75 € HT (soit 7 792.50 € TTC).

Des demandes de subventions ont été adressées à l'Etat et au Conseil départemental.

■ *Ajout à l'ordre du jour : Cession des garages communaux de la ZES
(Zone Espace Services)*

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que les garages communaux ainsi que la surface constructible attenante, situés en dessous du cabinet médical, ont fait l'objet d'une estimation immobilière. Celle-ci établie par l'agence API s'établit entre 40000.00 et 45000.00 euros.

Le Docteur PUJOL-AMARDEILH a fait une proposition d'achat à 42500.00 euros pour l'acquisition de cet espace.

Un découpage cadastral de la parcelle attenante au garage doit être opéré. Ce terrain servant de local pour les conteneurs d'ordures ménagères, il fera par ailleurs l'objet d'une désaffectation de ses missions de service public pour être classé dans le domaine privé de la commune et pouvoir faire l'objet d'une cession. Le Conseil municipal donne son accord de principe à cette opération immobilière.

Monsieur le Maire conclut la séance en remerciant le cabinet d'infirmiers et la pharmacie pour le travail qu'ils ont accompli dans le cadre du projet de santé local exigé par l'ARS.